



Arrêtés des Catastrophes Naturelles (CATNAT)

Source : base de données du CD30 d'après les données de la Préfecture du Gard (1982-2025).

Mode de calcul :

Depuis la loi du 13 juillet 1982, le recensement des crues se fait grâce aux arrêtés de Catastrophes Naturelles (CATNAT).

Les arrêtés de catastrophes naturelles sont publiés sur le journal officiel : <https://www.legifrance.gouv.fr>

Le CD30 tient une base de données des arrêtés CATNAT par commune au titre des inondations (inondation et/ou coulée de boue, inondation par remontée de nappe, inondation par submersion marine).

Par ailleurs, il existe aussi des données publiées sur le site de l'Observatoire National des Risques Naturels : <https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/onrn>